



Etablissement Public  
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 05 JUILLET 2017

Délibération N° 17 / 085

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019  
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

**CONVENTION D'ETUDE**

**LIFFOL-LE-GRAND – Scierie des Tournelles – Requalification - E  
P09RD80H097**

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Liffol-le-Grand pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la scierie des Tournelles située sur son territoire communal en vue de créer des logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'études techniques, environnementales et de faisabilité du projet de la commune sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 80 000 € TTC pris en charge à 80 % par l'EPFL et à 20% par la commune de Liffol-le-Grand,
- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Liffol-le-Grand la convention d'étude annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.



Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER